

## **Le CITEVA**

*Par le Docteur Dominique BOURCHANY  
Spécialiste en Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles*

### *CITEVA*

*Centre d'Interventions Techniques pour la Vie Autonome  
4, avenue de Verdun - 71200 LE CREUSOT  
Tél : 03 85 77 71 63 - Fax : 03 85 80 15 54  
88, rue Rambuteau - 71000 MACON  
Tél : 03 85 38 18 30 - Fax : 03 85 39 06 89*

**Le CITEVA** : Un service ambulatoire de Réadaptation.

Le Centre d'Interventions Techniques pour la Vie Autonome est né en 1986, initialement d'une volonté de la commission d'action sanitaire et sociale de la CPAM de Saône et Loire d'être éclairé sur le bien fondé de demandes d'aides financières. Ces aides concernaient des aménagements architecturaux, des aides techniques non prises en charges par les prestations légales ou des secours d'aides techniques partiellement remboursées.

En 1991, une enquête du Comité Technique National d'Etude et de Recherche sur les Handicaps et Inadaptations recense 12 700 personnes présentant une déficience physique en Saône et Loire. Quinze pour cent d'entre eux seulement avaient effectué un séjour de rééducation et réadaptation fonctionnelle dans les 3 années précédentes.

Cela confirmait l'intérêt d'une prestation ambulatoire de réadaptation.

### **Ses objectifs**

L'objectif du CITEVA est de participer au maintien en milieu de vie ordinaire des personnes présentant une déficience physique. Participer car, de fait c'est un ensemble d'intervenants sociaux et médicaux qui sont impliqués. D'autant que la vie ordinaire ne se réduit pas au domicile mais inclue également le lieu de travail, les activités de loisirs.

La population concernée par ce service est celle touchée par une ou des incapacités à réaliser des actes de la vie ordinaire en raison essentiellement d'un déficit physique. D'autres déficiences peuvent coexister en particulier sensorielles et leur incidence sur la vie courante est prise en compte avec l'aide de professionnels compétents.

En corollaire le CITEVA a pour vocation dans le cadre défini ci-dessus d'animer le réseau des professionnels impliqués.

## **Ses moyens**

Le CITEVA agit en Saône et Loire, département sans métropole, à dominante rurale de 500 000 habitants. Depuis 1993, il intervient à partir de deux sites (le Creusot et Mâcon).

L'équipe médicale du CITEVA est composée de 2 secrétaires, 4 ergothérapeutes et 1,5 médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation.

Seul les actes médicaux et quelques appareillages sont pris en charge par l'assurance maladie. Le reste du financement est assuré sous couvert de conventions d'objectifs par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône et Loire et le Conseil Général (1/3 du budget), l'Association Française de lutte contre la Myopathie, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie. Certaines sont à durée strictement limitée, comme celles avec l'Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés et la Direction Départementale du Travail et de l'Équipement pour l'évaluation des Travailleurs Handicapés, et celle avec l'État pour le maintien à domicile.

## **Son fonctionnement**

Les médecins ont pour mission d'effectuer des actes spécialisés. Ceux-ci sont pris en charge par l'assurance maladie. Ces actes concernant une population, que l'exercice libéral, compte tenu de leurs cotations actuelles à la nomenclature générale des actes professionnels, ne permet qu'exceptionnellement de prendre en charge. Ils ont pour tâche également de couvrir de leur responsabilité les actes centrés sur les individus, réalisés par les ergothérapeutes. Au-delà, la coordination des interventions paramédicales et sociales pour ce qui est du champ du handicap avec l'accord des praticiens traitants leur incombe.

Les ergothérapeutes sont les professionnels clés de la réadaptation. Ils ont un rôle primordial dans le milieu ambulatoire où ils sont généralement absents. Leur mission est essentiellement d'évaluer les compensations possibles (rééducatives et réadaptatives) des incapacités constatées en situation écologique et de proposer en accord avec l'intéressé des solutions, puis de les mettre en place. En complément des adaptations d'aides techniques, la réalisation d'orthèses et la mise à jour d'une documentation sont effectués.

Des réunions de synthèses permettent de hiérarchiser les demandes d'interventions et de discuter d'une réorientation vers des structures sanitaires ou sociales appropriées.

Les secrétaires ont un rôle important d'accueil et de planification des activités dans un service où les intervenants sont le plus souvent sur le terrain.

Des actions novatrices sont à l'origine de modalités particulières de fonctionnement. Ainsi depuis 1993, une équipe pluridisciplinaire comportant un médecin du travail, un assistant de médecin du travail, une ergothérapeute et un médecin de rééducation propose des consultations à la demande de travailleurs sociaux en charge de la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés. A partir de 1994 d'abord dans le cadre spécifique d'une action de maintien à domicile des personnes âgées (action innovante CRAM) puis dans le cadre d'une convention avec l'État en vue d'œuvrer pour le soutien à domicile des personnes handicapées la collaboration entre le CITEVA et les services sociaux s'est renforcée par le biais d'une visite conjointe assistant social-ergothérapeute systématisé.

L'éclairage de la médecine physique est également apporté au cours d'interventions dans plusieurs établissements d'hébergement pour adultes et enfants handicapés du département.

Enfin membre de la Fédération Nationale des Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques, le CITEVA joue un rôle d'informations auprès des professionnels et des intéressés concernés par les aides techniques.

### **L'activité du CITEVA en quelques Chiffres**

#### **Pathologies**

Affections neurologiques et /ou musculaires .....	60%
Affections orthopédiques et rhumatologiques.....	33%
Affections viscérales.....	7%

#### **Ages**

< à 30 ans.....	32%
30 à 59 ans.....	35%
> 60 ans.....	33%

#### **Sexes**

Hommes.....	53%
Femmes.....	47%

#### **Parmi les différentes activités**

Actes médicaux .....	1 800
Visites à domicile des ergothérapeutes .....	1 100
Propositions d'aménagements architecturaux par situation .....	31 %
Propositions d'aides techniques par situation .....	87 %
Propositions d'aides humaines par situation .....	74 %

### **Conclusions**

L'activité du CITEVA a augmenté en moyenne de 35 % par an depuis 1989, toutes activités confondues. L'expression croissante des besoins d'accès à ce service témoigne de son utilité et de sa pertinence. Cependant les financements contractuels à durée limitée exposent aux risques des réductions de capacités de réponses.

***Le CITEVA est un service ambulatoire qui en raison de la composition de son équipe comportant médecins de rééducations et ergothérapeutes travaillant étroitement avec les services sociaux, constitue un mode de réponse pertinent aux besoins d'évaluations et de mise en place de stratégies médicales et sociales, de soutien à la vie en milieu ordinaire des personnes à mobilité réduite.***

A l'instar des conclusions des travaux concernant le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de Bourgogne, de telles structures devraient être mises en place dans chaque département.